

Aspiran ■ Brignac ■ Cabrières ■ Canet ■ Ceyras ■ Clermont l'Hérault ■ Fontès ■ Liausson ■ Lieuran-Cabrières
Mérifons ■ Mourèze ■ Nébian ■ Octon ■ Paulhan ■ Péret ■ Salasc ■ Usclas d'Hérault ■ Valmascle ■ Villeneuvevette

Voici les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire du 29 octobre 2008 qui s'est réuni à Clermont l'Hérault

FINANCES

Restitution du volet prospectif de l'audit financier par le bureau d'étude BST

Après avoir présenté lors du précédent conseil communautaire, le volet rétrospectif de l'audit financier lancé par la CCC, le cabinet BST consultant a procédé à la restitution de l'analyse prospective de cette étude.

Il ressort ainsi de cette présentation que le déficit structurel de la CCC, lié aux compétences exercées, notamment la petite enfance et la jeunesse, de même que l'insuffisance d'un produit de taxe professionnelle pourtant dynamique, nécessitent de travailler pour dégager de nouvelles marges de manœuvre.

La commission des finances est chargée d'examiner des propositions et des scénarios pour le conseil communautaire.

Décisions modificatives

Budget général

Section de fonctionnement	Montant
Dépenses	241 505,75 €
Recettes	241 505,75 €
Section d'investissement	
Dépenses	- 281 249,24 €
Recettes	- 281 249,24 €

La décision modificative n°3 a été adoptée à l'unanimité.

Budgets annexes

Budget annexe du PAEVHé

Section de fonctionnement	Montant
Dépenses	- 21 568,01 €
Recettes	- 21 568,01 €
Section d'investissement	
Dépenses	4 000,00 €
Recettes	- 4 000,00 €

La décision modificative n°2 a été adoptée à l'unanimité.

Budget annexe de la Barthe

Section de fonctionnement	Montant
Dépenses	24 537,40 €
Recettes	24 537,40 €

La décision modificative n°2 a été adoptée à l'unanimité.

Budget annexe de la Lergue

Section d'investissement	Montant
Dépôts et cautionnement reçus	634,95 €
Travaux	- 634,95 €

La décision modificative n°2 a été adoptée à l'unanimité.

Budget annexe de la Zone d'activités de Vareilles

Section de fonctionnement	Montant
Dépenses	1 492,60 €
Recettes	1 492,60 €

La décision modificative n°1 a été adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du village des métiers du livre d'art

Section de fonctionnement	Montant
Dépenses	19,00 €
Recettes	19,00 €

La décision modificative n°1 a été adoptée à l'unanimité.

Budget annexe de la ZAC de l'Estagnol

Section de fonctionnement	Montant
Dépenses	- 68 942,40 €
Recettes	- 68 942,40 €
Section d'investissement	
Dépenses	- 68 942,40 €
Recettes	- 68 942,40 €

La décision modificative n°1 a été adoptée à l'unanimité.

Budget annexe du centre aquatique

Section d'exploitation	Montant
Dépenses	- 2 000,00 €
Recettes	-2 000,00 €

La décision modificative n°2 a été adoptée à l'unanimité.

JEUNESSE - PETITE ENFANCE

Petite enfance

Crèche collective

Afin d'organiser l'accueil provisoire des enfants pendant les travaux de restauration et d'extension de la crèche de Clermont l'Hérault, la CCC avait émis le souhait de pouvoir utiliser les locaux appartenant au Département de l'Hérault, implantés à proximité de la crèche collective et récemment libérés par l'agence départementale de la solidarité.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité sur une convention d'occupation du domaine public avec le Département pour une durée d'une année entière qui commencera à courir à compter de sa signature. Le montant de la redevance annuelle est fixé à 31.000 € ce qui correspond à la valeur locative de l'immeuble estimée par la brigade d'évaluation de France Domaine.

Jeunesse

Local d'accueil de l'ALAE et à l'ALSH de Ceyras

Dans le cadre de l'implantation du local d'accueil de l'ALAE et de l'ALSH de Ceyras, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de constater la mise à disposition à titre gratuit du terrain d'assiette de ce local par procès-verbal, selon les conditions fixées par les articles L 1321-1 et suivants du code général des collectivités.

Convention pour la mise en place d'un partenariat local d'actions jeunesse avec le Département de l'Hérault (PLAJH)

Le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité sur le projet de convention pour la mise en place d'un partenariat local d'actions jeunesse avec le Département de l'Hérault.

Le Partenariat Local d'Actions Jeunesse de l'Hérault (PLAJH) se veut un outil du Département facilitant sur

les territoires la concertation des acteurs en vue de construire ou de renforcer un projet partagé autour de la jeunesse.

Le Département s'engage aux côtés du signataire pour la mise en œuvre d'un PLAJOH visant à accompagner le territoire dans la structuration de sa politique jeunesse. Cette démarche doit par ailleurs permettre : de soutenir et renforcer les initiatives existantes, de mobiliser les partenariats, d'impulser la mise en œuvre de réponses nouvelles aux besoins des jeunes et des acteurs, d'améliorer la cohérence et la lisibilité des actions.

A cette fin, le Département soutient financièrement et techniquement les actions relevant des 3 axes de structuration suivants :

- la coordination locale (pilotage technique et animation de la politique jeunesse locale),
- l'animation des réseaux d'acteurs locaux (échange de savoirs et de pratiques, formations ...),
- la programmation d'actions en direction des jeunes relevant des champs suivants : accès à l'information, prévention, action socio-éducative, mobilité, insertion sociale et professionnelle, actions liées à la parentalité, responsabilisation et la citoyenneté.

La réalisation ou réhabilitation de lieux d'accueil et d'animation (espaces jeunes...) pourra être, sous conditions, soutenue financièrement par le programme d'aide aux communes concernant les équipements sportifs et socio-éducatifs.

Convention de mise à disposition d'un Adjoint d'animation de la Commune de Fontès à la CCC

Suite à la modification des jours et heures d'ouverture de l'ALSH de Fontès, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de conclure une convention avec la commune de Fontès pour la mise à disposition de Monsieur Sébastien GAUTRAN, assurant les missions de directeur de l'ALSH.

Cette convention de mise à disposition sera conclue aux conditions suivantes :

- Mise à disposition de Monsieur Sébastien GAUTRAN du 1^{er} octobre 2008 au 30 Novembre 2009, pour 981 heures annuelles.

- Les salaires et charges correspondant au temps de travail consacré à la CCC seront remboursés par celle-ci, sur présentation d'un titre de recettes trimestriel.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZAC de la Barthe

Vente de la parcelle AH n°639 à la CMCIC LEASE et OSEO Financement

Le Conseil Communautaire avait par délibération en date du 6 Juin 2007 approuvé la vente à la SCI MAURI, de la parcelle AH-639 d'une surface de 4412 m² pour un prix de 88.240 € HT, soit 105.535,04 € TTC, pour implanter sur cette parcelle la Triperie CESSI (actuellement sur PEZENAS), atelier de triperie en gros et de confection de plats cuisinés.

La SARL MAURI nous informe que l'acquisition de cette parcelle doit se faire par l'intermédiaire de la CMCIC LEASE et OSEO Financement qui sont des crédits bailleurs, étant précisé que la SCI MAURI sera locataire de ces sociétés et conservera l'activité d'atelier de triperie en gros et confection de plats cuisinés.

En conséquence, le Conseil communautaire a décidé à **l'unanimité** de rapporter la délibération du 6 Juin 2007 et de délibérer sur la vente de cette parcelle aux mêmes conditions à la CMCIC LEASE et OSEO Financement.

ZAC des Tanes Basses

Espace Emile Planchon - Acquisition de la parcelle cadastrée BS n°153 appartenant à la SCI Le Bousquet

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** d'acquérir la parcelle cadastrée section BS n°153 d'une surface de 384 m² appartenant à la SCI le Bousquet pour un prix de 5.760 Euros.

Espace Emile Planchon - Vente des parcelles cadastrées section BT n°161 et BT n°199 à la SCI le Bousquet

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de vendre à la SCI Le Bousquet les parcelles cadastrées section BT n°161 d'une surface de 349 m² et BT n°199 d'une surface de 57 m² correspondant toutes deux à un délaissé, pour un prix de 5.760 Euros.

Subventions aux associations pour des projets d'actions ponctuelles - Règlement d'attribution

La CCC a adopté à **l'unanimité** un règlement d'attribution des subventions aux associations afin de définir :

- Les conditions d'attribution,
- Les pièces à fournir à l'appui des demandes de subvention,
- Les modalités de versement des financements,
- Le dispositif de contrôle de l'utilisation des financements accordés.

ENVIRONNEMENT - AGENDA 21

Adhésion des communes de Fouzilhon, Puissalicon et Roquessels au SMICTOM de la Région de Pézenas

Par courrier en date du 6 Octobre 2008, la CCC a été informé que dans sa séance du 2 Octobre 2008, le comité syndical du SMICTOM de la région de Pézenas a approuvé les demandes d'adhésion des communes de Fouzilhon, Puissalicon et Roquessels.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités et aux statuts du SMICTOM, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur ces demandes d'adhésion et a donné à **l'unanimité** un avis favorable.

Centre de stockage de déchets non dangereux au lieu dit « Mas d'Arnaud » à Soumont- Syndicat centre Hérault - Demandes d'autorisation d'exploiter et d'institution de servitudes d'utilité publique - Avis

Le Conseil Communautaire s'est prononcé à **l'unanimité** dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation formulées par le Syndicat Centre Hérault en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de stockage de produits non dangereux et l'institution de servitudes d'utilité publique portant sur les terrains situés dans un rayon de 200 mètres autour des casiers de stockage de l'installation.

Cet avis favorable sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Décisions du Président prises par délégation du Conseil Communautaire

- Acquisition d'un logiciel de gestion des accueils de loisirs intercommunaux sans hébergement (ALISH) et associés à l'école (ALIAE) – Marché passé avec la société MAGNUS FRANCE pour un montant de 5.125 € H.T.
- Marché de fourniture et livraison de 3 mini bennes pour la collecte des ordures ménagères passé avec la société G.I.E MECALOUR pour un montant de 200.656,80 Euros T.T.C.
- Marché de fourniture de 3 systèmes d'identification de bacs avec puce passé avec la société IDEA pour un montant de 48.000 Euros H.T.
- Convention entre la CCC et la société Linde - Mise à disposition de bouteilles de gaz industriels pour le service de collecte des ordures ménagères pour un montant de 176,42 Euros H.T par emballage.
- Convention entre la CCC et la Coopérative d'électricité de St Martin de Londres – Maintenance des installations d'éclairage Public sur la ZA de la Barthe pour un montant annuel hors recyclage des lampes qui s'élève à la somme de 1.751,54 Euros H.T.
- Marché de fourniture et service entre la CCC et la SARL S.I.P.P Matériel incendie – Vérification périodique et maintenance du matériel et dispositifs de sécurité incendie des bâtiments et véhicules pour un montant annuel de 692,10 Euros H.T.

En DIRECT
Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

ESPACE Marcel VIDAL - 20 avenue Raymond Lacombe - B.P. 40 - 34800 CLERMONT L'HÉRAULT

Tél : 04 67 88 95 50 - Fax : 04 67 88 95 57 - Mail : clermontais-34@orange.fr

Directeur de publication : Alain CAZORLA

Rédaction : Service Communication